

ORDRE DU JOUR

1. Politique sociale 2017
 - a. Participation des employeurs à l'effort de construction (pour information)
 - b. Formation professionnelle (pour information)
 - c. Consultation relative à la politique sociale 2017 (pour avis)
2. Présentation du rapport d'expertise juridique portant sur le dossier de « code anti-corruption » (pour information)
3. MyHR : avancement du projet et conduite du changement (pour information)

DELEGATION FO ENERGIE ET MINES

Luc GERMAIN

DECLARATION INTERSYNDICALE

CFDT – Alliance CFE UNSA Energies – CGT – FO ÉNERGIE ET MINES

Mesures salariales : un premier pas, mais.... le compte n'y est pas.

Après une évolution générale du Salaire National de Base (SNB) de 0,3 %, **soit 7 fois inférieure à celle de l'inflation** (2,2 % selon les dernières publications de l'INSEE), la Direction a proposé un taux de 1,5 % de la masse salariale pour les mesures de reconnaissance individuelle (Avancements + GF), en entrée et... fin de négociation ! Cela correspond à 23 500 NR, une énième provocation !

Une intersyndicale s'est donc constituée avec comme revendication **un taux minimum de 2 %** de la masse salariale **soit 30 000 NR**.

6 500 NR, c'est l'écart entre la proposition initiale de la Direction d'Enedis et la revendication de toutes les organisations syndicales, 8 M€ en année pleine **soit 1 % du résultat net**. Autant dire que la santé financière d'Enedis ne serait pas mise en péril !

Les mesures individuelles sont attendues par tous les salariés, puisque la hausse du SNB ne compense plus l'inflation. Aujourd'hui, les mesures individuelles ne sont plus des outils de reconnaissance professionnelle.

Pour rappel, les bénéfices nets prévisionnels d'Enedis inscrits dans le plan moyen terme (PMT 2019-2021) sont de 905 M€ en 2019, 1,082 Milliard € en 2020 et 1,279 Milliard € en 2021 et l'année 2018 se présente excellente au vu des résultats semestriels de l'entreprise.

L'intersyndicale a porté ces arguments directement auprès de Philippe MONLOUBOU, Président du Directoire d'Enedis, ce mercredi 19 décembre 2018.

La Direction a été contrainte de réviser à la hausse sa proposition initiale et de l'augmenter à 26 100 NR (soit 1,8 %).

Cela démontre que l'action de l'intersyndicale influe sur les choix des Dirigeants.

- Parce que les salariés demandent la juste reconnaissance de leur investissement dans des restructurations et transformations que peu d'entreprises rencontrent ;
- Parce que l'encadrement attend les moyens pour appliquer une politique salariale digne et mobilisatrice ;
- Parce que Enedis a choisi de faire à terme des économies de 130 M€/an sur les charges de personnel par rapport à ce que la CRE autorise via le TURPE 5, ce qui pose de sérieuses questions en termes de déontologie !
- Parce que l'entreprise dégage de très confortables bénéfices au risque de braquer la CRE lors du prochain TURPE 6.

L'intersyndicale considère que ce premier pas est insuffisant !

L'écart de 4 000 NR entre la proposition Direction et notre proposition coûte 2 à 3 M€ à comparer aux 800 M€ de bénéfices attendus en 2018

Partager la richesse créée par les salariés, avec les salariés, est indispensable.

La Direction a clôturé la négociation et met à signature un accord mesures salariales.

L'intersyndicale revendique toujours les 4 000 NR manquants

Prime « Macron » :

Les Organisations Syndicales à ENEDIS ont pris connaissance de votre décision d'octroyer une prime aux salariés d'ENEDIS, suite à la demande du Président de la République. Ces deux primes proposées de 500 et 800 euros sont insuffisantes et discriminantes puisqu'elles excluent de fait, par leurs modalités, une grande partie des salariés. Cette prime est une décision unilatérale de la Direction d'EDF, qui ne répond pas à l'attente légitime des salariés en matière de reconnaissance professionnelle et de maintien du pouvoir d'achat, face à un taux d'inflation de 2,2 % pour 2018.

L'intersyndicale réaffirme donc ses revendications :

- Une évolution annuelle minimale générale du Salaire National de Base à hauteur de l'inflation ;
- Une enveloppe consacrée à la reconnaissance professionnelle à hauteur de 2 % minimum pour 2019.

En conclusion, et pour ces 2 grandes raisons, l'intersyndicale a décidé, jusqu'à nouvel ordre, de ne plus siéger dans toutes les IRP nationales comme locales.
L'intersyndicale quitte donc la séance.

FO ÉNERGIE ET MINES VOUS SOUHAITE DE BONNES FÊTES DE FIN D'ANNEE.



Prochain CCE le 17 janvier 2019.